

„ sous Charles V , sous Charles VII , sous
 „ Louis XII , sous François I , sous ses petits
 „ fils , sous Henri IV , qu'à cette noblesse qui
 „ se connoissoit & se tenoit dans les bornes
 „ de ses différences réciproques ; qui avoit la
 „ volonté & le moyen de marcher au secours
 „ de l'état par bandes & par provinces , sans
 „ embarras ni confusion , parce qu'aucun n'é-
 „ toit forti de son état , & ne faisoit difficulté
 „ d'obéir à un plus grand que lui : il voyoit
 „ ce secours éteint par les contraires , & qu'il
 „ n'y avoit aucun parvenu qui n'en soit venu
 „ à prétendre l'égalité à tout autre ; par con-
 „ séquent plus rien d'organisé , plus de com-
 „ mandement & d'obéissance „ — „ Quant
 „ aux moyens , il étoit touché jusqu'au plus
 „ profond de son cœur de la ruine de la no-
 „ blesse , des voies prises & continuées pour
 „ s'y tenir ; abâtardissement que la misere &
 „ le mélange du sang , par les continuelles
 „ mésalliances , nécessaires pour avoir du pain ,
 „ établit dans les courages , & pour valeur , &
 „ pour vertu , & pour sentiment. „ (a)

(a) Légitimité & ancienneté des titres de no-
 blesse. 1 Août 1790 , p. 528. — Réflexion juste
 & naïve sur le décret qui les supprime , 15 Juil-
 let 1790 , p. 447. — Du reste , il faut conve-
 nir qu'il y a des nobles justement odieux par leur
 faste , leur crapuleuse dissipation , leur morgue &
 leur orgueilleuse suffisance ; en vertu desquels il fau-
 droit réaliser le système de quelques nations Amé-
 ricaines , dont il est parlé dans un *Voyage* que j'ai
 lu depuis peu. „ J'aimerois voir adopter en Europe ,
 „ dit ce voyageur , l'usage des habitans de la Loui-